

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le onze avril deux mille vingt quatre à 20 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à MURAT, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Djuwan ARMANDET, Karine BATIFOULIER, André BOUARD, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Magali CRAUSER, Denis DELPIROU, Franck DE MAGALHAES, Christian DONIOL, Emmanuel FURNAL (en remplacement de Thierry MATHIEU), Xavier FURNAL, Danielle GOMONT, Eric JOB, Pierre JUILLARD, Jérôme LUSSERT, Danièle MAJOREL, Daniel MEISSONNIER, Patrick MERAL, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Gérard POWDEROUX, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Philippe ROSSEEL, Philippe SARANT, Christophe SOULIER, Marie-Claire TUFFERY, Eric VIALA

Étaient absents excusés :

Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Vivien BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, Frédérique BUCHON, Marie Ange CHARBONNIER, Lucette CHAUVEL, David GENEIX, Robert JOUVE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHEL, Luc LESCURE, Michel MARSAL, Vincent MENINI, Bernard PAGENEL, Michel PORTENEUVE, Ghyslaine PRADEL, Jean-Paul REBOUL, Félix ROCHE, Jean RONGIER, Claire TEISSEDRE, Marie-Laure TIBLE, Josette TOUZET, André TRONCHE, Alain VAN SIMMERTIER, Jean Louis VERDIER, Roland VERNET

Pouvoirs :

Gilles AMAT pouvoir à Denis DELPIROU, Vivien BATIFOULIER pouvoir à Karine BATIFOULIER, Lucette CHAUVEL pouvoir à Georges CEYTRE, Robert JOUVE pouvoir à Didier ACHALME, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME pouvoir à Gilles CHABRIER, Philippe LEBERICHEL pouvoir à Eric JOB, Bernard PAGENEL pouvoir à Pierrick ROCHE, Ghyslaine PRADEL pouvoir à Colette PONCHET-PASSEMARD, Claire TEISSEDRE pouvoir à Xavier FURNAL, Josette TOUZET pouvoir à Danielle GOMONT, Jean Louis VERDIER pouvoir à Philippe ROSSEEL, Roland VERNET pouvoir à Marie-Claire TUFFERY

Date de convocation : 04 avril 2024

Secrétaire de séance : Djuwan ARMANDET

Membres en exercice : 57

Présents : 29 – Pouvoirs : 12 – Votants : 41

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0
Non votants : 0

Objet : Adoption du rapport d'orientations budgétaires 2024 du SMDTEC

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2312-1, L. 5211-36, D. 2312-3 et D. 5211-18-1 ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté ;

Vu les statuts de Saint-Flour Communauté ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Développement Touristique de l'Est Cantalien (SMDTEC) ;

Vu l'article L. 5214-16-1 du Code général des collectivités territoriales autorisant une communauté de communes à confier, par convention, la gestion de certains services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public ;

Vu la convention de gestion et d'exploitation du domaine nordique Lioran – Prat de Bouc – Haute Planèze conclue entre Hautes Terres Communauté, Saint-Flour Communauté et le SMDTEC ;

Vu l'avenant n°1 à la convention de gestion et d'exploitation du domaine nordique Lioran – Prat de Bouc – Haute Planèze conclue entre Hautes Terres Communauté, Saint-Flour Communauté et le SMDTEC ;

Considérant que le débat d'orientations budgétaires doit être accompagné d'un rapport sur les orientations budgétaires ;

Considérant que le rapport d'orientations budgétaires présente les évolutions prévisionnelles des recettes et dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement du budget ;

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** du débat qui s'est tenu à l'appui du rapport d'orientations budgétaires 2024 du budget du Syndicat Mixte de Développement Touristique de l'Est Cantalien ;

- **D'ADOPTER** le présent rapport d'orientations budgétaires joint à la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Président du SMDTEC ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



RAPPORT ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024



Contexte macro-économique

- **Ralentissement de la croissance mondiale corrélée à une inflation en baisse mais toujours élevée**

- En France :
 - Croissance ralentie à 1,0% en 2023 contre 2,5% en 2022
Prévision de 1,4% en 2024
 - Inflation de 4,9% en 2023 contre 5,2% en 2022
Prévision de 2,6% pour 2024
 - Déficit public : 4,9% du PIB en 2023 contre 4,8% en 2022
Prévision de 4,3% du PIB en 2024



Rappel du contexte local

- Hautes Terres et Saint-Flour Communauté sont toutes 2 compétentes en matière de **gestion, entretien, valorisation du domaine nordique de Prat-de-Bouc** et ont décidé de confier au syndicat mixte de développement touristique de l'Est cantalien (SMDTEC) la gestion et l'exploitation du « domaine nordique Lioran Prat-de-Bouc Haute Planèze » à l'année
- Par convention de juin 2022 renouvelée par avenant en octobre 2023, la gestion et l'exploitation du domaine ont été confiées au SMDTEC. Cette convention est complétée par une convention de mise à disposition de service des 2 EPCI vers le SMDTEC, hors transfert de compétence.



Orientations 2024

- Pour 2024, les principaux objectifs qui seront confiés au SMDTEC sont les suivants :

1. Préciser et acter les ambitions pour le col et le développement du site en activités 4 saisons

- a. Définir la feuille de route/stratégie et positionnement souhaité pour le site
- b. Mettre en place la stratégie de communication et promotion en partenariat dont le développement d'une marque « Prat de Bouc »
- c. Définir un scénario de gestion de la Maison du Col
- d. Proposer un programme d'aménagement de diversification du site.

2. Déterminer l'organisation adaptée pour le développement du site

- a. Maintenir les participations financières des 2 EPCI à un niveau constant
- b. Avancer sur la structuration d'exploitation du domaine et son organisation humaine en lien avec les EPCI



Contexte financier du SMDTEC

- **Hausse globale des charges** de fonctionnement (combustibles, carburants, assurances)
 - Baisse des charges d'électricité de la Maison du Col de Prat de Bouc (renouvellement du contrat)
- **Des dépenses de personnel maîtrisées**
 - Mutualisation des services avec les 2 communautés de communes
 - Mutualisation des services avec la SAEM
- **Maintien des participations des 2 EPCI** à un niveau constant soit :
 - Hautes Terres Communauté : 60 000 €
 - Saint-Flour Communauté : 60 000 €
- **Des produits de services moindres** en raison de l'enneigement sur une période plus courte
- **Ouverture de la Maison du Col** de Prat de Bouc élargie avec diverses activités proposées en lien avec la diversification et l'accueil du site



Contexte financier du SMDTEC

- En investissement, **Candidature à un AMI Région** en vue de :
 - **Conforter et diversifier les activités de pleine nature** sur le site de Prat de Bouc
 - Améliorer et enrichir l'offre en matière d'accueil du public sur le col

- **Diversifier les activités de pleine nature**
 - Aménager en régie un sentier « pieds nus » « fil d'ariane » et découvertes accessible à tous sur les 4 saisons

- **Finaliser la signalétique** (intérieure et extérieure) **de la Maison du Col de Prat de Bouc**